

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2019/C 409/06)



Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 EUR destinée à la circulation et émise par Andorre

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces ⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 ⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 EUR. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 EUR, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays d'émission: Andorre

Sujet de commémoration: les 600 ans du Conseil de la Terre

Description du dessin: le dessin commémore le 600^e anniversaire de la création du Consell de la Terra (Conseil de la Terre), un organe de représentation créé en 1419, qui a précédé le Consell general (Conseil général), le parlement d'Andorre.

Le dessin représente la partie supérieure du portail d'entrée de la Casa de la Vall (l'ancien siège du parlement), surmontée par les armoiries du pays et le bas d'une fenêtre. Deux groupes compacts de visages, représentés de part et d'autre du dessin comme des pierres de l'édifice, symbolisent la cohésion de la communauté sociale des Andorrans, unis par leur histoire, leurs institutions et leurs valeurs.

Le dessin est complété par l'inscription «600 ANYS DEL CONSELL DE LA TERRA» (600 ans du Conseil de la Terre) en haut, le nom du pays d'émission «ANDORRA», ainsi que les deux dates «1419» et «2019» inscrites au milieu du nombre «600» un peu plus bas.

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission estimé: 60 000

Date d'émission: 4^e trimestre de 2019

⁽¹⁾ Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil Affaires économiques et financières du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).